

Date de mise en ligne : **28 AVR. 2026**

AK

Arrêté n°2026_152

FIXANT LES MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et notamment son article 10,
- Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2025_306 du 10 septembre 2025 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à partir du 26 mars 2026,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - L'article 8 de l'arrêté n°2025_306 susvisé est désormais rédigé comme suit :

« L'épreuve écrite aura lieu le **26 MARS 2026** au Centre de Gestion de l'Aube - Salle des Collectivités, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300).

L'épreuve orale aura lieu le **19 MAI 2026** au Centre de Gestion de l'Aube - Salle des Collectivités, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300). »

ARTICLE 2 - Les autres dispositions de l'arrêté n° 2025_306 précité restent inchangées.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

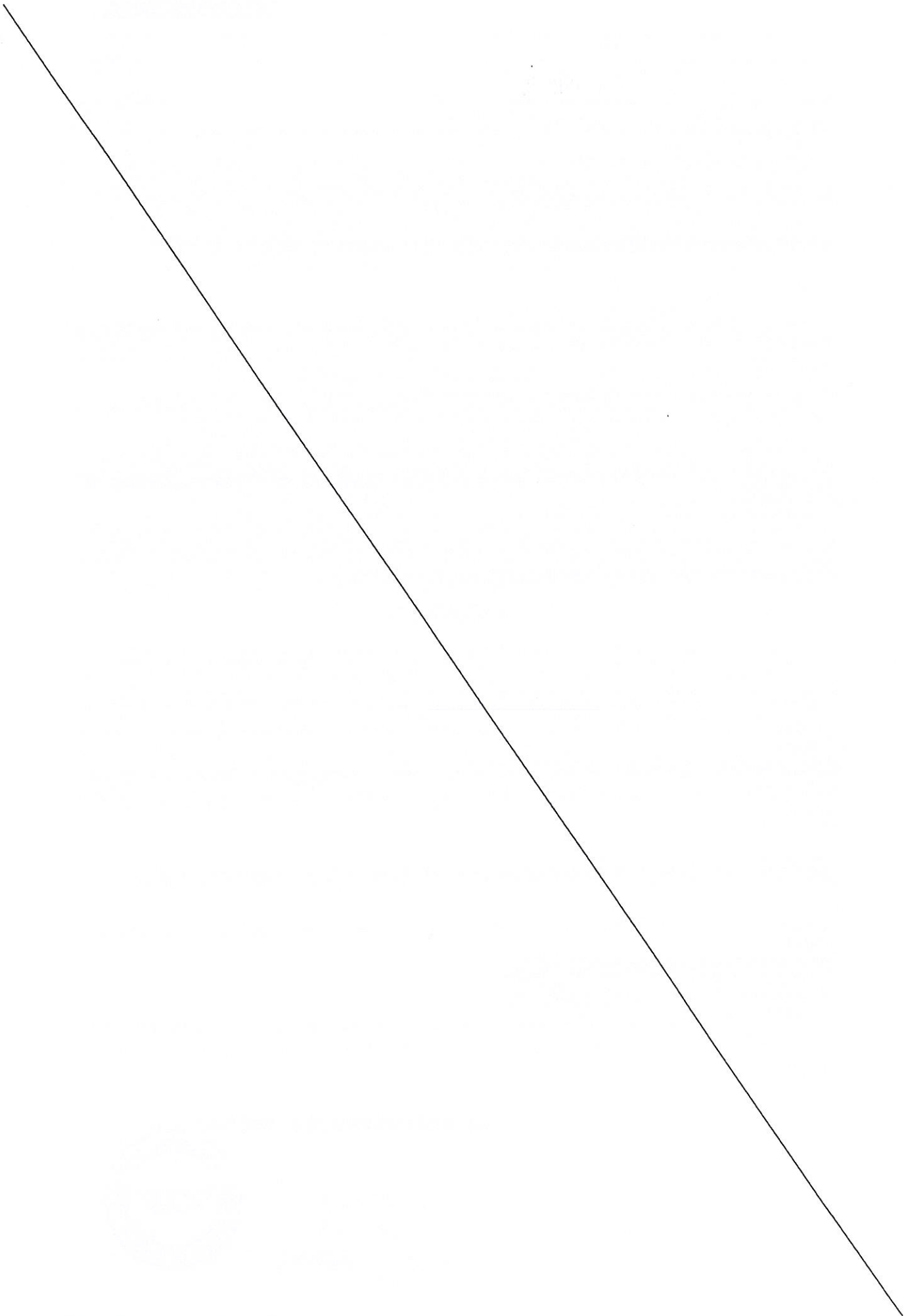
- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 27 avril 2026

Pour le Président, par délégation,
La Directrice


Claudine KOLUDZKI





010-281000026-20260427-2026_152-AR
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026
Acusé de réception en préfecture